

## **PROCES-VERBAL**

de la séance ordinaire du Conseil communal du 13 décembre 2012

**Lieu** : à 19 h. 30 en sa salle

**Présidence** : M. René Ansermet

Le Président, M. René Ansermet, remercie les conseillères et conseillers d'avoir répondu présents à cette séance et salue chacune et chacun. Il salue également M. le Syndic et MM. les Municipaux.

L'**ordre du jour** se présente comme suit :

1. Assermentation
2. Appel
3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
4. Correspondance et communications
5. Préavis municipal N° 05/2012 concernant le projet de budget pour l'année 2013
6. Préavis municipal N° 06/2012 concernant le règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets – introduction d'une taxe au sac
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel

### **1. Assermentation**

Le Président, M. René Ansermet, procède à l'assermentation de :

PONNAZ Norbert

Le Conseil communal est donc au complet, soit 30 conseillères et conseillers.

### **2. Appel**

25 présents, 4 excusés, 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de notre Assemblée.

### 3. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**, tel que présenté.

### 4. Correspondance et communications

Le Président fait part d'un E-mail envoyé par la Commune de Payerne qui, inquiète des problèmes budgétaires rencontrés par leur Commune en raison des reports de charges incessants décidés par le canton, a décidé de proposer au Conseil communal de refuser symboliquement les chiffres relatifs à la péréquation financière, à la facture sociale et à la réforme policière pour l'année 2013 et demande aux Communes de se joindre à ce mouvement de protestation.

### 5. Préavis municipal N° 05/2012 concernant le projet de budget pour l'année 2013

M. Yvan PONNAZ, Syndic, relève que ce budget est dans la ligne du précédent. Un élément notable à relever est l'évolution de la facture sociale qui pèse sur nos finances. La Municipalité a réagi en écrivant au Conseil d'Etat tout en soutenant l'UCV. C'est un sujet que l'on peut remettre sur la table étant donné que les finances du canton vont mieux. La Municipalité fait confiance à l'UCV pour réagir.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, relève deux oublis dans l'annexe au préavis, donnant des explications, soit :

- 11 Administration – 11.3650 – Aide et dons divers  
Ce poste a une augmentation de Fr. 5'000.--. Il s'agit d'une aide au « Semestre de motivation » de Bex qui engage des jeunes en rupture scolaire ou apprentissage. Le Semestre de motivation pourra aider ces jeunes à identifier une solution pour un avenir professionnel et peut-être à le réaliser. Il aide ces jeunes à trouver leur voie.  
Cette aide va soutenir le « Semestre de motivation » qui a besoin de nouveaux locaux et qui envisage de construire un nouveau bâtiment.
- Christian Echenard et Michel Wyder sont arrivés au sommet de leur classe. Leur désir était une augmentation de salaire. Toutefois, la Municipalité ne désire pas modifier le règlement du personnel. Il a donc été décidé de leur accorder une prime exceptionnelle et unique de Fr. 3'000.-- à chacun étant donné le travail accompli par ces deux employés.

Le Président remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport de la Commission de Gestion qui propose un amendement à la rubrique 50 Administration des Ecoles, poste 50.3109 Dépenses diverses – Jumelage en proposant d'augmenter ce poste de Fr. 1'500.-- et le porter ainsi à un montant total de Fr. 3'000.--, montant pouvant être alloué aux enfants désirant participer au jumelage organisé par la Commune de St-Maurice avec son homonyme français.

En conséquence, il recommande au Conseil communal de Lavey-Morcles d'accepter le préavis municipal N° 05/2012 concernant le projet de budget pour l'année 2013 et son amendement tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion.

- 353 – Maison de Commune – 353-4271 Location local ex-Poste

Mme Trudy TANNER constate qu'il n'y a qu'un montant dans les revenus mais rien dans les charges, comme décidé lors d'un précédent conseil

*M. Olivier CHESAUX, municipal, répond que rien n'a été fait pour l'instant.*

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle que les montants « charges ou revenus » acceptés suite à un préavis ne figurent pas au budget.*

- 58 – Temples et cultes – 58.3141.1 – 58.3141.2 Entretien Temple et Eglise catholique

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, donne une information concernant les entretiens du Temple et de l'Eglise catholique. Un montant de Fr. 25'000.-- a été mis au budget pour le Temple et Fr. 1'500.-- pour l'Eglise catholique. Le montant mis pour le Temple concernait des travaux de peinture à effectuer mais il s'avère qu'il y a également un problème de chauffage. D'autre part à l'Eglise catholique, il y a la porte d'entrée à changer et il y a également des problèmes de chauffage.*

*Etant donné que les montants mis au budget ne suffiront pas pour effectuer tous les travaux, la Municipalité va étudier ce problème dans sa globalité et va venir avec un préavis et la nomination d'une commission.*

- M. Antonio ROMANO demande si les Paroisses participent aux frais de rénovation de leur temple et église.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que selon la loi, tous les frais de rénovation sont à la charge des communes.*

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

#### **Vote du préavis municipal N° 02/2012**

- *vu le préavis municipal N° 02/2012 du 31 octobre 2012 concernant le projet de budget pour l'année 2013*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles décide*

- **d'adopter**, à l'unanimité, **avec son amendement**, le budget de la caisse communale pour l'année 2013

**6. Préavis municipal N° 06/2012** concernant le règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets – introduction d'une taxe au sac

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle que tous les conseillers et conseillères ont reçu un nouveau règlement, suite aux remarques pertinentes de la Commission chargée de son examen.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, revient sur la genèse de la gestion des déchets avec l'adoption de la première loi par le Grand Conseil en 1989, puis la modification, confirmée par la jurisprudence du TF en 2011, définissant comment appliquer le principe de causalité, dit aussi « pollueur-payeur ».

La date d'entrée en vigueur fixée au 01.01.2013 est trop courte pour la commande des sacs ainsi que pour l'approbation du règlement par le Département de la Sécurité et de l'Environnement.

La Municipalité va envoyer un tous-ménages en temps utile informant des dispositions de mise en application du nouveau système de collecte des déchets.

Le Président remercie M. le Syndic et passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Pascale HAUSWIRTH lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 06/2012 relatif à la révision du Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets avec la modification de l'adoption par le **Département de la Sécurité et de l'Environnement** et non pas par le Conseil d'Etat.

Le Président remercie Mme Pascale HAUSWIRTH et ouvre la discussion.

- M. Pierrick ANSERMET demande ce qu'il en est des gros déchets, soit pour les privés, soit pour les entreprises, déchets ne pouvant pas être déposés à la déchetterie.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la discussion a eu lieu à ce sujet mais que pour l'instant aucune décision n'a été prise. Cette problématique va être réglée et tout cela sera mis sur le tous-ménages adressé à toute la population.*

- M. Carlos BAUVERD demande ce qu'il en est pour Morcles

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la réflexion va se porter également pour les habitants de Morcles afin de donner satisfaction à tous.*

- M. Cyril CASSE demande si un montant a été mis au budget pour les frais résultant de la mise en place de ce règlement

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que pour l'instant aucun calcul n'a été fait mais si cela devait occasionner des frais importants, la Municipalité viendrait avec un nouveau préavis.*

- M. Norbert PONNAZ demande si une taxe de base a été envisagée

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Municipalité n'a pas voulu se lancer dans ce calcul car il est difficile d'imaginer le comportement des habitants de la Commune. Une hypothèse a toutefois été envisagée : une taxe de base de Fr. 50.-- à Fr. 100.--.*

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis

### **Vote du préavis municipal N° 6/2012**

- *vu le préavis municipal N° 06/2012 du 24 octobre 2012 concernant la révision du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*le Conseil communal de Lavey-Morcles décide*

- à une grande majorité
- **d'abroger** le Règlement du 7 août 1996,
- **d'approuver** le nouveau Règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets,
- **de fixer** l'entrée en vigueur du Règlement dès son approbation par le **Département de la Sécurité et de l'Environnement**,
- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux investissements tels que présentés.

## **7. Communications de la Municipalité**

M. Yvan PONNAZ, Syndic, désire apporter un complément d'information sur le chauffage à distance. La Municipalité a transmis à la Société Agepp nos évaluations concernant les recettes issues de Lavey à inscrire dans le business plan de la société en formation. Pour l'instant aucune réponse ne nous est parvenue.

Mme Sonia RIHS demande si la Société Agepp en formation est actuellement constituée et si la Commune a déjà versé l'argent voté par le Conseil communal.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que la Société Agepp est toujours une Société en formation, car il ne s'agit pour l'instant que d'un projet. Ce ne sera que lorsque toutes les personnes, sociétés et Communes, concernées par ce projet, seront d'accord avec toutes les propositions faites que la Société Agepp en formation pourra être constituée et ce n'est qu'alors que les montants votés seront versés.*

## **8. Propositions individuelles**

Aucune proposition.

## **9. Divers**

- Mme Trudy TANNER demande s'il serait possible de mettre des astérisques dans le budget devant les numéros des comptes faisant l'objet d'explications dans l'annexe au préavis.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il en prend note*

- Mme Trudy TANNER demande ce qu'il en est de la lumière sur le pont du Rhône.

*M. Dominique MORISOD, Municipal, répond qu'il n'a pas encore eu le temps de s'en occuper.*

- M. Serge BOCHATAY demande si les sociétés locales pourraient utiliser l'ancien stand de tir ainsi que le matériel s'y trouvant.

*M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que l'ancien stand de tir est actuellement utilisé par les jeunes pour le rez et le Carna-Club pour le 1<sup>er</sup> étage. Toutefois les autres sociétés, qui le désiraient, pourraient s'entendre avec ces deux groupes.*

- Mme Josiane FAZZALARI demande s'il y a le chauffage

*M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond non mais ajoute que les frais d'électricité sont à la charge des sociétés.*

- M. Carlos BAUVERD revient sur la réfection de la Tsaraire.

*M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond que Michel Wyder a commencé à s'en occuper mais n'a pas eu le temps de terminer mais cela va se faire.*

- M. Carlos BAUVERD demande si la Municipalité ne pourrait pas se mettre en contact avec Swisscom concernant les liaisons téléphoniques. Selon des renseignements obtenus, si la Commune est d'accord de payer, Swisscom pourrait mettre un débit plus haut.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que nous ne sommes pas mieux lotis à Lavey mais de dire que si la Commune est d'accord de payer, cela est facile. Toutefois un contact va être pris avec Swisscom*

- M. Carlos BAUVERD constate que la circulation dans le village de Morcles est un grand problème. En effet, les personnes qui empruntent cette route circulent très vite et tout particulièrement les instructeurs. Ne pourrait-on pas envisager de mettre une limitation de vitesse à 30 km. à l'heure ou tout au moins de prévoir un passage pour piétons.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cette problématique entre dans le travail de la commission qui a été nommée pour étudier le problème de parcage et de circulation dans notre Commune. Toutefois concernant la vitesse excessive, des instructeurs entre autres, la Municipalité va se mettre en rapport avec l'armée.*

- M. Claude ROUGE revient sur la route du Stand concernant l'éclairage. D'autre part, le groupe des Archers se parquent tout le long de la route et cela est très dangereux pour les piétons et également pour les automobilistes.

*M. Dominique MORISOD, Municipal, répond qu'en ce qui concerne l'éclairage, cela va se faire en même temps que les travaux concernant l'eau, les égouts etc.*

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que le problème du parcage des voitures par le groupe des Archers a été évoqué en Municipalité et que le nécessaire va être fait.*

Le Président remercie tous les conseillères et conseillers pour tout leur travail durant l'année que ce soit au sein de la commission de Gestion ou dans les diverses commissions. Merci également aux membres du bureau, à la secrétaire, à la huissière ainsi qu'aux personnes qui ont accepté de participer certain week-end au dépouillement lors des élections. Un grand merci à M. le Syndic et à MM. les Municipaux pour leur travail.

*M. Yvan PONNAZ, Syndic, aimerait profiter de cette occasion pour remercier un membre de la Municipalité, M. Joël ANSERMET, qui va nous quitter à la fin de l'année pour raison de santé. Joël était pour nous une personne importante, avec une très grande mémoire et connaissant beaucoup de choses concernant notre Commune. De plus il était toujours très disponible. Un grand merci Joël.*

*J'aimerais également vous souhaiter de bonnes fêtes et une bonne et heureuse nouvelle année.*

Le Président aimerait également remercier Joël ANSERMET pour tout le travail effectué durant ces très nombreuses années.

Je profite également pour vous remercier pour la bonne collaboration qu'il y a entre le Conseil communal et la Municipalité.

Je vous souhaite de bonnes fêtes et une bonne et heureuse nouvelle année.

La Municipalité nous offre un petit apéritif à la Buvette de la Salle polyvalente.

## **10. Contre-appel**

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 30

\*\*\*\*\*

Adopté en séance ordinaire du 20 février 2013

Le Président :

La Secrétaire :

René Ansermet

Monique Balet

